



REPRISE DU DISPOSITIF DE NAVETTES GRATUITES OBLIGATOIRES POUR SE RENDRE AU PARC PROVINCIAL DE LA DUMBÉA ET AU TROU DES NURSES À COMPTER DU 21 NOVEMBRE 2020

Alors que les vacances d'été se profilent, laissant présager une fréquentation très élevée du parc provincial de la Dumbéa et de la rivière (jusqu'à plusieurs milliers de visiteurs chaque week-end), la municipalité réitère l'expérimentation lancée l'an dernier afin de réguler l'accès à ces sites et d'encadrer ses usages. La sur-fréquentation de ces lieux peut avoir de graves répercussions sur la sécurité des usagers puisque le stationnement abusif peut bloquer le passage et ralentir les secours en cas de feu ou de secours à la personne. Elle a également un impact sur l'équilibre environnemental du site.

En conséquence, pour des raisons de sécurité et de préservation de l'environnement, la Ville de Dumbéa informe les usagers que **l'accès au parc et au parking du parc provincial est interdit à tout véhicule motorisé** et que le **stationnement au trou des nurses est limité** :

- le week-end des 21 et 22 novembre 2020 ;
- **tous les jours à compter du 28 novembre 2020 jusqu'au 14 février 2021 inclus** ;
- puis tous les week-ends à partir du 20 février 2021, jusqu'à nouvel ordre.



Un dispositif de navettes gratuites obligatoires est mis en place à partir du parking du **parc Fayard**, de 6h30 à 17h30, toutes les demi-heures, pour se rendre uniquement au parc provincial et au trou des nurses. À noter qu'il sera possible d'embarquer des glacières et des vélos à bord. En revanche, les chiens y sont interdits, y compris en laisse.

La Ville rappelle que sur la route de Koé, du trou des nurses et la boucle Fayard, le stationnement sauvage sera verbalisé (amende de 15 000 F et risque de mise en fourrière).

Arrêtés n°19/709/DBA et 20/596/DBA.

Plus d'informations sur www.ville-dumbea.nc ou sur la page Facebook « [Dumbéa j'aime y vivre](#) »

